

Eradication: Final report for Salmonella 2018

For each approved annual or multi-annual programme Member States shall submit to the Commission by the 30 April each year an annual detailed technical and financial report covering the previous year. That report shall include the results achieved and a detailed account of eligible costs incurred (Art 14 of Regulation (EU) No 652/2014).

This form is for information only, no submission possible.

ID: 20190430-KAM45XO5

Country code: FR

Reporting period

From: 2018

To: 2020

Year of implementation: 2018

1. Technical implementation of the programme

1.1 Description and evaluation of the evolution of the epidemiological situation, the technical implementation of the activities foreseen under the programme and the cost-effectiveness of the programme.

Les plans de lutte contre les salmonelles en aviculture ont pour objectif l'éradication des salmonelles réglementées afin de garantir la sécurité sanitaire des œufs et des viandes produites. Ils reposent sur trois types d'action :

- le dépistage (qui dépend de la fréquence des prélèvements et du nombre de matrices prélevées, parfois augmenté par rapport aux règlements de l'UE), - l'assainissement des bâtiments et installations (le versement de la compensation financière après contamination étant conditionnée à la réalisation d'opérations de nettoyage et de désinfection, dont l'efficacité est validée par une inspection officielle sur site et par une série d'analyses bactériologiques par recherche de Salmonella sur des échantillons prélevés dans le bâtiment et son environnement immédiat),
- le respect des mesures élémentaires de biosécurité (contrôlé par les inspections de conformité de la charte sanitaire en filière ponte et aux étages reproducteurs, le dispositif étant complété par l'arrêté de biosécurité du 8 février 2016 pour les exploitations non chartés et les élevages de volailles d'engraissement).

A l'instar des aux années précédentes, les objectifs de prévalence sont respectés pour l'année 2018, y compris en filière ponte malgré la parution de l'AM de lutte du 1 er août entré en vigueur le 26 août 2018

et n'autorisant les prélèvements de confirmation qu'à titre exceptionnel. L'arrêté du 1^{er} août a été correctement appliqué puisque le nombre d'APDI directs en élevage de poules pondeuses s'est élevé à 24 sur un total de 30 APDI et de 36 troupeaux détectés positifs (soit 6 troupeaux mis sous APMS non confirmés). Avant la parution de cet arrêté, il avait été enregistré 4 APDI directs sur un total de 23 APDI et 36 troupeaux détectés positifs (soit 13 troupeaux mis sous APMS non confirmés).

Le budget 2018 éligible au cofinancement est en augmentation par rapport à 2017, soit 7,492 923 Mio d'euros (5,906 923 Mio d'euros en 2017). Ce chiffre élevé s'explique pour partie par la parution de l'AM de lutte du 1^{er} août 2018 qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de prise d'APDI directs sur les troupeaux détectés positifs en première intention (cf commentaires ci-dessus) et pour partie par le nombre de foyers détectés en filière reproduction, notamment chez l'espèce *Gallus gallus* (cf commentaires en partie 1.2). S'agissant des contaminations liées aux usines d'aliment il est à noter l'abattage coûteux d'un élevage de poules pondeuses en début d'exploitation pour un effectif de 172 000 têtes.

En 2018, le nombre de troupeaux contrôlés s'élevait à 94 925, répartis en 0,87 % de troupeaux de l'étagé sélection, 4,75 % de troupeaux de multiplication, 8,76 % de troupeaux de production d'œufs de consommation et 85,6 % de troupeaux en production de volaille de chair, dinde ou poulet.

A l'étagé sélection, la filière chair *Gallus gallus* représentait 75,3 % des troupeaux, la filière ponte *Gallus gallus* 9,9 % et la filière dinde 14,8 %. A l'étagé multiplication, la filière chair *Gallus gallus* représentait 57,6 % des troupeaux, la filière ponte *Gallus gallus* 5,4 % et la filière dinde 37 %.

1.2 Details on the level of achievement of the targets set in the approved programme and technical difficulties.

En 2018, la prévalence chez les troupeaux de dindes reproductrices est de 0,19 %, inférieure donc à l'objectif européen fixé à 1 % par le règlement (UE) n°1190/2012, en augmentation par rapport à 2017 (absence de cas) et stable par rapport à 2016 (2 cas également).

La prévalence calculée chez les troupeaux reproducteurs de l'espèce *Gallus gallus* se situe à 0,66 %, donc inférieure à l'objectif européen fixé à 1 % par le règlement (UE) n°200/2010, stable par rapport à 2017 (0,7 %) et en augmentation par rapport aux années précédentes, 2015 surtout (0,23 %). L'année 2017 avait été marquée par la forte contamination de l'étagé multiplication à l'île-de-la-Réunion, 3 cas en troupeaux futurs reproducteurs et 8 cas en troupeaux reproducteurs, due au sérotype *Salmonella* Typhimurium présent historiquement en élevages d'engraissement dans ce DOM (Département d'Outre-Mer). En 2018, les mesures prises pour assainir l'étagé multiplication à l'île-de-la-Réunion semblent avoir été suivies d'effet en l'absence de foyer. Les 13 cas recensés en 2018 résultent par conséquent de contaminations survenues en métropole, ce qui signe une nette détérioration (cf commentaires en partie 1.3).

Depuis 2010, l'objectif de prévalence fixé à 2 % par le règlement (UE) n°517/2011 pour les troupeaux de poules pondeuses a été respecté en 2018, à hauteur de 1,27 %, comparée à 1,42 % en 2012, 0,58 % en 2013, 1,16 % en 2014, 1,18 % en 2015, 1,68 % en 2016 et 1,14 % en 2017. Le sérotype *Salmonella* Enteritidis est nettement prépondérant (37 sur 72), dans une moindre mesure cependant que les années précédentes (49 cas sur 62 en 2017 et 69 cas sur 90 en 2016, année marquée par la contamination massive de plusieurs exploitations livrées par une usine d'aliment contaminée par ce sérotype). Le sérotype *S. Enteritidis* est en progression constante depuis 2014 (38 cas sur 58), pour mémoire en 2012 par exemple il représentait seulement 22 cas sur 58.

Les résultats obtenus en 2018 pour les poulets de chair (356 cas) et les dindes d'engraissement (63), soit 419 au total, sont stables par rapport à 2017 (respectivement 353 et 62, 415 au total) et meilleurs qu'en 2016 (439 cas au total). Ils sont conformes aux objectifs fixés par les règlements (UE) n°200/2012 et (UE) n°1190/2012 à 1%. Pour ces 2 filières de production, la prévalence moyenne représente 0,52 %.

La réglementation européenne fixe des objectifs de prévalence détaillés plus haut pour chaque filière, lesquels sont calculés uniquement pour les adultes et les salmonelles réglementées, y compris le variant 1,4,[5],12,i :-, et à l'exclusion des autres variants. Ces objectifs ont donc toujours été respectés par la France pour les quatre filières considérées, y compris d'ailleurs en ajoutant les deux autres variants du sérotype Typhimurium (" -;1,2 " et " -;- ") pris en compte dans la réglementation française, le cas échéant en y ajoutant également le sérotype *S. Kentucky* (responsable en 2018 d'un foyer en poules pondeuses, et d'un foyer en poulettes, non pris en compte dans les données fournies dans ce rapport).

1.3 Epidemiological maps for infection and other relevant data on the disease/activities (information on serotypes involved,...) (Please attach files of data using the PDF attachment feature) Use the textbox below to provide clarifications for the maps you attach, if needed.

Au total, toutes filières confondues, en reproduction et en production sont dénombrés 131 cas dus à *Salmonella* Enteritidis (176 en 2017), 226 cas à *Salmonella* Typhimurium (220 en 2017), et 173 cas à *Salmonella* Typhimurium variant i ; - (110 en 2017).

Par rapport à 2017, l'année 2018 est globalement caractérisée par un recul de Salmonella Enteritidis et une forte progression du variant i;- de Salmonella Typhimurium. L'année 2018 a été marquée par deux événements saillants : - 1) les conséquences d'une contamination étendue de l'étage multiplication de la filière chair à l'Île-de-la-Réunion survenue en 2017, qui s'est répercutée à l'étage de production jusqu'au milieu de l'année 2018 (en tout 121 bâtiments de volailles d'engraissement ont été contaminés, dont 105 par Salmonella Typhimurium et 16 par le variant i;-), - 2) la progression du variant i;- en volailles d'engraissement, soit 142 cas en 2018, en nette augmentation par rapport à 2017 et en ligne avec la tendance constatée les années précédentes (116 cas en 2017 et 89 cas en 2016, qui avait été marquée par la contamination d'une usine d'aliment en Bretagne à l'origine de plus de 45 cas).

Ces deux événements ont fait baisser d'autant la proportion des cas à Salmonella Enteritidis, qui demeure cependant toujours majoritaire dans les élevages de poules pondeuses (37 cas), suivie par Salmonella Typhimurium (26 cas) et son variant i;- (9 cas). La progression de Salmonella Enteritidis en élevages de poules pondeuses s'inscrit dans une tendance continue qu'il est difficile de réduire à la contamination d'une usine d'aliment de Bretagne survenue en 2016, à l'origine d'un pic à cheval sur les années 2016 et 2017. Le sérotype Salmonella Enteritidis est en effet en progression constante depuis 2014 (38 cas sur 58), pour mémoire en 2012 il représentait seulement 22 cas sur 58 (cf commentaires en partie 1.2).

Le stade poulettes enregistre 20 cas (13 en 2017 et en 2016), dont 8 dus au variant i;- (en progression constante : 4 cas en 2017 et 2 cas en 2016). Cette augmentation des cas au stade pré-ponte est due en particulier à la situation dans la Drôme (5 cas, auquel il convient d'ajouter un foyer dans le département voisin de l'Isère/38), où la filière ponte présente une prévalence trois fois supérieure à la moyenne nationale, et à la contamination du plus important fournisseur de poulettes de l'Est de la France situé dans le Bas-Rhin (2 bâtiments contaminés). Elle est liée également à l'approvisionnement de deux éleveurs auprès d'un couvoir tchèque recourant à un vaccin vivant atténué pour ses troupeaux reproducteurs.

Aux étages multiplication et sélection, il est à déplorer 13 cas limités en 2018 à la métropole, qui double ses contaminations par rapport à l'année 2017 (6 cas en métropole et 8 à l'Île-de-la-Réunion). Cette augmentation en métropole est fortement liée au variant i;- (10 cas dont 8 en multiplication et 2 en sélection), et due en particulier à deux sociétés d'accoupage en cours de rachat. Plusieurs contaminations ont été reliées à des manquements en terme de biosécurité, dératissage insuffisant ou encore proximité avec des bovins (séparation insuffisante en cas d'élevages mixtes reproducteurs Gallus/bovins).

En volailles d'engraissement, la situation est stable (419 cas à comparer aux 415 cas de l'année 2017), ce malgré une situation dégradée deux années de suite à l'Île-de-la-Réunion (cf plus haut l'épisode dû à la contamination par Salmonella Typhimurium de l'étage multiplication dans ce DOM, qui s'est répercuté en aval dans les troupeaux de poulets de chair).

Le budget du programme de lutte contre les salmonelles consacré par l'État aux mesures sanitaires était en diminution jusqu'en 2012 au regard de la décroissance du nombre de troupeaux infectés. Cependant, depuis 2013, les dépenses relatives au programme de lutte ont augmenté, en raison, selon les années, soit de l'augmentation du nombre de cas, soit d'événements affectant des effectifs de volailles importants ou les étages de sélection/multiplication, notamment du fait de contaminations survenues à partir d'usines d'aliments. De plus les barèmes d'indemnisation ont été revalorisés en cours d'année 2015 d'environ 30 %, les barèmes précédents datant de 2008/2009. L'année 2018 n'a pas échappé à ces facteurs de dépense. L'indemnisation constitue la majorité des dépenses et son montant annuel varie fortement en fonction du type, de l'âge et de la taille des troupeaux contaminés. A noter que la France n'ayant pas choisi la vaccination comme voie d'amélioration de la situation sanitaire des troupeaux, celle-ci n'est pas indemnisée, voire interdite dans les filières de sélection.

Néanmoins, nonobstant les contaminations dues aux usines d'aliment, le respect des règles de biosécurité, en particulier dans les élevages de reproducteurs/futurs reproducteurs (à l'exception cependant de certains couvoirs fortement contaminés par le variant i;-) et de poules pondeuses/poulettes, majoritairement adhérents à la charte sanitaire, continue de faire ses preuves puisque le nombre de foyers reste stable.

En élevages de poules pondeuses, la proportion de foyers dus à des élevages non chartés est de 39 % en 2017 (28 cas sur 72), identique à 2016 (24 sur 62) et en progression depuis 2015 (36 % en 2016, 58 cas sur 91, et 22 % seulement en 2015). Le dispositif d'indemnisation des troupeaux contaminés prévu par la charte sanitaire est là aussi par conséquent à nouveau conforté.

2. Tables for Salmonella monitoring outcome of the year

VERY IMPORTANT: Please fill out the following tables with figures corresponding to measures performed during the implementing period (1/1 to 31/12).

	Number of adults flocks checked	Number of these flocks infected by a target serovar	Incidence
Breeding flocks of Gallus gallus	1,978	13	0.66 %
Laying hen flocks	5,651	72	1.27 %
Broiler flocks	69,075	356	0.52 %
Breeding flocks of turkeys	1,079	2	0.19 %
Fattening flocks of turkeys	12,190	63	0.52 %

Table A - BREEDING FLOCKS OF GALLUS GALLUS

No of flocks with more than 250 adult breeders of Gallus gallus	1,978
No of flocks covered by the programme - Rearing flocks	1,561
No of flocks covered by the programme - Adults	1,978
No of flocks checked by the Competent Authorities - Rearing flocks	108
No of flocks checked by the Competent Authorities - Adults	869
No of flocks checked by the FBO - Rearing flocks	1,562
No of flocks checked by the FBO - Adults	1,978
No of official visits to take samples - Routine (holding)	810
No of official visits to take samples - Routine (hatchery)	59
No of official visits to take samples - Confirmatory sampling	68
No of official visits to take samples - Efficacy of disinfection	17
Positive flocks (SE,ST,SH,SI,SV) - No of positive flocks - Rearing flocks	4
Positive flocks (SE,ST,SH,SI,SV) - No of positive flocks - Adults	13
Positive flocks (SE,ST,SH,SI,SV) - No of positive flocks depopulated - Rearing flocks	38,968
Positive flocks (SE,ST,SH,SI,SV) - No of positive flocks depopulated - Adults	93,949
Positive flocks (SE,ST,SH,SI,SV) - No of birds concerned - Rearing flocks	38,968
Positive flocks (SE,ST,SH,SI,SV) - No of birds concerned - Adults	93,949
Positive flocks (SE,ST,SH,SI,SV) - No of eggs - Heat treated	774,470
Positive flocks (SE,ST,SH,SI,SV) - No of eggs - Destroyed	938,817

Table B - FLOCKS OF LAYING HENS

No of holdings with more than 1,000 adult laying hens	2,240
No of flocks in these holdings - Rearing flocks	0
No of flocks in these holdings - Adults	4,788
No of holdings covered by the programme	2,644
No of holdings covered by the programme - Rearing flocks	2,668
No of holdings covered by the programme - Adults	5,651
Official checks - No of holdings with adult flocks checked	2,240
Official checks - No of adult flocks checked in these holdings	2,274
Official checks - No of pullet flocks checked in these holdings	290
FBO checks - No of holdings checked	2,644
FBO checks - No of adult flocks checked in these holdings	5,651
FBO checks - No of pullet flocks checked in these holdings	2,668
No of official visits to take samples - Routine	2,274
No of official visits to take samples - Confirmatory sampling	114
No of official visits to take samples - Specific samples	5
No of official visits to take samples - Competent authority samples	0
No of official visits to take samples - Efficacy of disinfection	101
Positive flocks (SE,ST) - No of positive flocks - Rearing flocks	20
Positive flocks (SE,ST) - No of positive flocks - Adults	72
Positive flocks (SE,ST) - No of positive flocks depopulated - Rearing flocks	20

Positive flocks (SE,ST) - No of positive flocks depopulated - Adults	70
Positive flocks (SE,ST) - No of birds concerned - Rearing flocks	395,777
Positive flocks (SE,ST) - No of birds concerned - Adults	1,291,498
Positive flocks (SE,ST) - No of eggs - Destroyed	296,800

Table C - BROILER FLOCKS

No of holdings with more than 5,000 broilers	8,325
No of flocks produced in these holdings	49,171
No of holdings covered by the programme	11,695
No of flocks produced in these holdings	69,075
No of flocks checked (official checks)	671
No of flocks checked (FBO checks)	69,075
No of official visits to take samples - Routine	671
No of official visits to take samples - Efficacy of disinfection	407
No of positive flocks (SE,ST)	356

Table D - BREEDING FLOCKS OF TURKEY

No of flocks with more than 250 adult breeding turkeys	1,010
No of flocks with elite, great grand parent, grand parents	69
No of flocks covered by the programme - Rearing flocks	661
No of flocks covered by the programme - Adults	1,010
No of flocks checked by the Competent Authorities - Rearing flocks	48
No of flocks checked by the Competent Authorities - Adults	192
No of flocks checked by the FBO - Rearing flocks	661
No of flocks checked by the FBO - Adults	1,010
No of official visits to take samples - Routine (holding)	187
No of official visits to take samples - Routine (hatchery)	5
No of official visits to take samples - Confirmatory sampling	12
No of official visits to take samples - Efficacy of disinfection	1
Positive flocks (SE,ST) - No of positive flocks - Rearing flocks	3
Positive flocks (SE,ST) - No of positive flocks - Adults	2
Positive flocks (SE,ST) - No of positive flocks depopulated - Rearing flocks	3
Positive flocks (SE,ST) - No of positive flocks depopulated - Adults	2
Positive flocks (SE,ST) - No of birds concerned - Rearing flocks	13,509
Positive flocks (SE,ST) - No of birds concerned - Adults	8,350
Positive flocks (SE,ST) - No of eggs - Heat treated	99,240
Positive flocks (SE,ST) - No of eggs - Destroyed	0

Table E - FLOCKS OF FATTENING TURKEYS

No of holdings with more than 500 fattening turkeys	3,355
No of flocks produced in these holdings	11,865
No of holdings covered by the programme	3,445
No of flocks produced in these holdings	12,190
No of flocks checked (official checks)	287
No of flocks checked (FBO checks)	12,190
No of official visits to take samples - Routine	287
No of official visits to take samples - Efficacy of disinfection	72
No of positive flocks (SE,ST)	63

Table F - LABORATORY TESTS

	Nb of tests					

Laboratory tests on official samples	Breeding flocks	Laying flocks	Broiler flocks	Breeding turkey flocks	Fattening turkey flocks	TOTAL
Microbiological tests	3,110	6,884	944	650	404	11,992
Serotyping tests	146	425	200	29	85	885
Disinfection efficacy tests	393	2,384	4,380	28	773	7,958
Antimicrobial detection tests	0	0	0	0	0	0

Table G - VACCINATION

	No of flocks in the vaccination programme	No of flocks vaccinated	No of birds vaccinated	No of doses administered
Breeders	0	0	0	0
Layers	0	0	0	0
Breeding turkeys	0	0	0	0
	0	0	0	0

COMMENT / ADDITIONAL CLARIFICATION